

Adoption par les couples gays : un important procès en appel demain à San Francisco

Author : Rédaction RC

Categories : [Cathophobia](#)

Date : 15 janvier 2009

La doctrine catholique est bien connue : autoriser l'adoption d'enfants par des homosexuels serait faire violence aux premiers en ce sens que la situation et la dépendance de ces enfants les

placeraient dans un environnement qui ne les mènerait pas à un développement humain complet. Confier des enfants à l'adoption dans des foyers homosexuels est profondément immoral. L'archidiocèse

de San Francisco s'y refuse, comme s'y refuse son organisation d'aide humanitaire, familiale et sociale **Catholic Charities**.

Cette position a conduit le **Board of Supervisors** (conseil de la ville et du comté de San Francisco) a voté à l'unanimité le 21 mars 2006 une résolution anti-catholique d'une rare violence

que le **Thomas More Law Center** qualifie de « *diatribes anti-catholiques dignes du Ku Klux Klan* ». Les Français ignorent ordinairement que le **Ku Klux Klan** fut d'abord fondé pour terroriser et combattre les catholiques et non les Noirs... Il ne faisait donc pas bon d'être catholique et noir au moment où le **Klan** était le plus actif...

On lit, en effet, dans cette résolution qui évoque le Vatican comme un « *pays étranger* », des attaques contre l'enseignement moral de l'Église sur l'homosexualité qui serait « *insultants pour tous les San Franciscains* », « *haineux* », « *insultants et inhumains* », « *diffamatoires* », « *absolument inacceptables* », « *insensibles et ignorants* ». La résolution, évoquant aussi « *l'Inquisition* » pour faire bonne mesure, appelait l'archevêque de San Francisco et **Catholic Charities** à braver les enseignements de l'Église ! Pour les élus de San Francisco les bons catholiques sont évidemment... les mauvais catholiques !

La **Catholic League** et deux habitants catholiques de San Francisco demandèrent au **Thomas More Law Center** d'agir en justice contre le **Board of Supervisors** parce que, en tant que pouvoir constitué, il manifestait de l'hostilité envers l'Église catholique et son enseignement moral au mépris de la Clause d'Établissement de la Constitution.

Un tribunal de première instance débouta les plaignants, mais l'affaire fut rejugée par trois juges de la Cours d'appel du **Neuvième Circuit** [1] qui les déboutèrent aussi, mais une majorité des juges accepta le 5 novembre dernier que l'affaire soit de nouveau entendue. Elle le sera donc demain matin à 10 h (heure locale). Compte tenu de la coloration "idéologique" de cette Cours

[2], je ne suis pas très rassuré sur l'issue de ce procès d'appel...

1. Les États-Unis comptent treize juridictions civiles fédérales d'appel (ces « **circuits** »). La

Neuvième, qui a son siège à San Francisco, est de loin la plus importante puis qu'elle couvre la Californie, l'Alaska, l'Arizona, Hawaï, l'Idaho, le Montana, le Nevada, l'Orégon et l'État de Washington.

2. Cette Cours d'appel est aussi celle qui compte le plus de juges (29 au total) nommés par des Présidents démocrates. Dire qu'elle est plutôt "progressiste" est un *understatement*...